



**PAPIERS TISSU KP INC. ET PRODUITS KRUGER S.E.C.**

**RAPPORT DE GESTION**

**TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2022**

**LE 11 MAI 2022**

## TABLE DES MATIÈRES

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS .....	1
APERÇU .....	2
FAITS SAILLANTS .....	4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION .....	5
INFORMATION SECTORIELLE.....	8
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT .....	9
INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES .....	12
TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES .....	13
ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES .....	14
ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES.....	14
MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR .....	16
PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES .....	18
DONNÉES SUR LES ACTIONS .....	18
FACTEURS DE RISQUE .....	19
CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	19
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE .....	19

Le présent rapport de gestion daté du 11 mai 2022 de Papiers Tissu KP inc. (« PTKP ») et de Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. ») vise à aider le lecteur à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque de PTKP et de PK S.E.C. Il doit être lu conjointement avec les états financiers résumés non audités de PTKP pour les trimestres clos les 31 mars 2022 et 2021, respectivement, et avec les états financiers consolidés résumés non audités de PK S.E.C. pour les trimestres clos les 31 mars 2022 (le « premier trimestre de 2022 » ou le « T1 2022 ») et 2021 (le « premier trimestre de 2021 » ou le « T1 2021 »), respectivement.

## **À propos de Papiers Tissu KP inc.**

PTKP a été créée exclusivement pour acquérir et détenir une participation de commanditaire dans PK S.E.C., laquelle est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. PTKP détient actuellement une participation de 14,3 % dans PK S.E.C. (14,4 % au 31 mars 2022). Le rapport de gestion qui suit présente une analyse des résultats de PTKP dans une mesure suffisante pour comprendre la méthode de la mise en équivalence; toutefois, il porte en majeure partie sur les résultats de PK S.E.C. et sur la participation de PTKP dans PK S.E.C.

## **MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Certains énoncés dans le présent rapport de gestion concernant les projets, attentes et intentions, les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, les objectifs ou les réalisations actuels et futurs de PTKP et de PK S.E.C., ou quelque autre événement ou développement à venir, constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion portent notamment sur la capacité projetée du projet d'expansion à Sherbrooke (au sens des présentes), les avantages attendus du projet d'expansion à Sherbrooke ainsi que les dates prévues de début de la construction et de la production du projet d'expansion à Sherbrooke; les démarches d'expansion de PK S.E.C. sur le marché américain des produits haut de gamme de marque de distributeur; et la stratégie commerciale future de PK S.E.C. On reconnaît la nature prospective d'un énoncé à l'emploi de verbes comme « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « penser », « juger » ou « estimer », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de termes ou d'expressions comme « tendance », « potentiel » ou « vraisemblablement », y compris à la forme négative, ou encore à l'emploi de variations de ces termes ou expressions ou d'autres termes ou expressions analogues. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines attentes et hypothèses clés de PTKP ou de PK S.E.C. Même si PTKP et PK S.E.C. estiment raisonnables les attentes et hypothèses sur lesquelles ces énoncés prospectifs sont fondés, il ne faut pas s'y fier outre mesure, car rien ne garantit que ces attentes et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels ou les événements ou développements à venir de PK S.E.C. (lesquels pourraient alors avoir un effet sur les avantages économiques tirés de la participation financière de PTKP dans PK S.E.C.) soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants plus amplement décrits à la rubrique portant sur les facteurs de risque – risques propres à l'activité de PK S.E.C. de la notice annuelle de PTKP datée du 10 mars 2022, laquelle peut être consultée sur le site Web de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) (la « notice annuelle »): l'influence de Kruger Inc. sur PK S.E.C.; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard de Kruger Inc.; les conséquences d'un cas d'insolvabilité relatif à Kruger Inc.; les risques associés au projet de machine TAD à Sherbrooke; les risques associés au projet d'expansion à Sherbrooke; les risques d'exploitation; une augmentation importante du coût des intrants; la réduction de l'approvisionnement en fibres; une guerre des prix et une intensification de la concurrence; l'incapacité de PK S.E.C. de faire de réelles innovations; une conjoncture économique défavorable; une dépendance à l'égard des principaux clients de détail; une atteinte à la réputation de PK S.E.C. ou des marques de PK S.E.C.; des ventes de PK S.E.C. inférieures aux prévisions; l'incapacité de PK S.E.C. de mettre en œuvre ses stratégies d'affaires et d'exploitation; l'obligation de PK S.E.C. d'engager régulièrement des dépenses d'investissement; des acquisitions infructueuses par PK S.E.C.; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard du personnel clé; l'incapacité de PK S.E.C. de conserver ses clients existants ou d'en obtenir de nouveaux; la perte des principaux fournisseurs de PK S.E.C.; l'incapacité de PK S.E.C. de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard des licences d'utilisation de la propriété intellectuelle de tiers; des litiges ou autres réclamations défavorables visant PK S.E.C.; des dépenses significatives liées à la réglementation environnementale exhaustive touchant les flux de trésorerie de PK S.E.C.; les obligations de PK S.E.C. au titre des prestations de retraite élevées et potentiellement plus importantes que les prévisions si les hypothèses sous-jacentes de la direction de PK S.E.C. se révèlent inexactes; des conflits de travail susceptibles de nuire à la structure de coûts de PK S.E.C. et à sa capacité d'exploiter ses usines; les cours du change et la concurrence américaine; l'incapacité de PK S.E.C. d'assurer le service de l'ensemble de sa dette; le risque d'une éventuelle responsabilité du fait de produits de consommation; la conformité avec les clauses restrictives; le risque lié aux taux d'intérêt et au refinancement; la technologie de l'information; la cybersécurité; les assurances; les contrôles internes; les risques commerciaux; et les risques liés à la COVID-19.

La liste des facteurs qui précèdent ne se veut pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur PTKP ou sur PK S.E.C.; toutefois, ces facteurs doivent être examinés attentivement et le lecteur ne doit pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs formulés dans les présentes ou dans les documents qui y sont reproduits. PTKP et PK S.E.C. ne peuvent se porter garantes des résultats, des niveaux d'activité, de la performance ou des réussites futurs. De surcroît, PTKP et PK S.E.C. rejettent toute responsabilité pour la fiabilité et l'exhaustivité des énoncés prospectifs. Les résultats, la performance ou les réussites réels de PTKP et de PK S.E.C. peuvent différer sensiblement de ceux exprimés expressément ou implicitement dans les énoncés prospectifs et, en conséquence, rien ne garantit que l'un ou l'autre des événements envisagés dans les énoncés prospectifs se produiront ou, le cas échéant, quels en seront les avantages pour PTKP et PK S.E.C.

Dans la mesure où l'information prospective dans le présent rapport de gestion constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières au sens de la législation en valeurs mobilières, cette information n'est donnée que pour illustrer les avantages potentiels, et le lecteur doit savoir que cette information peut ne pas convenir à quelque autre fin. L'information financière prospective et les perspectives financières, y compris le refinancement du projet d'expansion à Sherbrooke (au sens des présentes), sont notamment fondées sur les hypothèses et données sous réserve des risques énoncés ci-dessus.

L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent rapport de gestion, et PTKP et PK S.E.C. déclinent quelque obligation de mettre à jour ou de réviser l'un ou l'autre des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, à moins que la loi ne les y oblige.

## APERÇU

### Survol des activités

PK S.E.C. est le premier distributeur au Canada de produits de papier à usages domestiques et institutionnels quant à la part de marché en valeur et en volume. PK S.E.C. produit, distribue, commercialise et vend une large gamme de produits de papier à usages domestiques et institutionnels jetables, notamment du papier hygiénique, des papiers-mouchoirs, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché des produits hors foyer (« PHF ») (dans chaque cas, au sens des présentes). Bien qu'elle se concentre principalement sur le marché canadien des produits de consommation de papiers à usages domestiques et institutionnels de marque, PK S.E.C. est aussi en tête du marché canadien des PHF et a une présence considérable sur le marché américain des papiers à usages domestiques et institutionnels de marques de distributeurs haut de gamme. Le secteur Produits de consommation comprend des marques réputées comme *Cashmere*, *Purex*, *Scotties*, *SpongeTowels* et *Bonterra* au Canada et *White Cloud* aux États-Unis.

PK S.E.C. a son siège social à Mississauga (Ontario) et compte environ 2 700 employés au Canada et aux États-Unis. Les installations de fabrication de papier de PK S.E.C. au Canada, soit quatre usines de papier à usages domestiques et institutionnels au Québec et une usine en Colombie-Britannique, ont une capacité de production annuelle combinée d'environ 350 000 tonnes métriques, ce qui, selon les données de RISI, représente environ 44 % de la capacité de production annuelle canadienne.

L'usine de fabrication de PK S.E.C. aux États-Unis, détenue par K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »), sa filiale en propriété exclusive, est située à Memphis, au Tennessee, et comprend deux machines à papier LDC d'une capacité annuelle totale de 55 000 tonnes métriques, ainsi qu'une machine TAD d'une capacité annuelle totale de 55 000 tonnes métriques (la « machine TAD à Memphis »).

Aux termes de ses statuts, les activités de PTKP sont limitées à i) l'acquisition, la détention et la cession de participations de société en commandite, de parts, d'actions ou d'autres titres de PK S.E.C. et de son commandité, PKGP Inc. (« PKGP ») (ou de leurs sociétés remplaçantes, le cas échéant), ii) l'acquisition, la détention, l'exploitation et la cession d'actifs, de passifs, d'activités ou d'entreprises de ces entités et iii) toutes les activités qui y sont liées, connexes ou accessoires. En date des présentes, compte tenu de la participation des commanditaires au plan de réinvestissement des distributions (le « RRD ») le 15 avril 2022, PTKP détient 14,3 % des parts de société en commandite de PK S.E.C. (les « parts de PK S.E.C. »).

## Mode de présentation

Les états financiers consolidés résumés non audités de PK S.E.C. pour les premiers trimestres de 2022 et de 2021 ainsi que les états financiers résumés non audités de PTKP pour les trimestres clos les 31 mars 2022 et 2021 ont été établis conformément aux IFRS (Normes internationales d'information financière) qui s'appliquent aux états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire*.

## Périodes de présentation de l'information financière

Le présent rapport de gestion englobe l'information financière des trimestres clos les 31 mars 2022 et 2021 (T1 2022 et T1 2021), respectivement.

## Mesures financières non conformes aux PCGR

Le présent rapport de gestion fait mention du « BAIIA ajusté », une mesure qui n'a pas de sens normalisé prescrit par les PCGR. Par conséquent, il est possible que cette mesure ne soit pas comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entités. PK S.E.C. croit que cette mesure fournit de l'information utile à la direction de PK S.E.C. et aux lecteurs de l'information financière pour évaluer la performance et la situation financière de PK S.E.C.

Le calcul du « BAIIA ajusté » par PK S.E.C. correspond au résultat net avant i) la charge d'intérêts et les autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte de valeur (le profit sur la vente) des actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration, ix) les variations du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite, x) la variation de la juste valeur des dérivés, xi) les frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation, xii) les coûts liés au développement de l'entreprise et xiii) la perte (le profit) sur la vente d'une participation. Le « BAIIA ajusté » est utilisé pour évaluer le rendement de l'entreprise puisqu'il rend compte de sa rentabilité actuelle. Le présent rapport de gestion comprend, à la page 5, un rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat net, la mesure établie selon les PCGR qui lui est le plus directement comparable.

## Perspectives

PK S.E.C. s'emploie à établir ses marques de produits de consommation et à mettre au point des produits innovants pour les entreprises et les particuliers. La stratégie de PK S.E.C. consiste à conserver sa position de chef de file sur le marché canadien. En dépit de la concurrence qui devrait demeurer élevée sur le marché canadien des papiers à usages domestiques et institutionnels, PK S.E.C. est d'avis que ses marques et ses produits sont bien positionnés en vue d'une croissance soutenue. PK S.E.C. vise à maintenir sa position de chef de file de l'industrie canadienne des papiers à usages domestiques et institutionnels sur les marchés des produits de consommation et des PHF en utilisant les meilleures techniques de commercialisation et de vente, en étoffant les gammes de produits, en continuant de concevoir de nouveaux produits et de nouvelles technologies afin de fabriquer des produits de qualité supérieure et de réaliser des économies, et en privilégiant la qualité et l'efficacité de la fabrication.

PK S.E.C. prévoit également continuer à faire croître ses activités en optimisant la capacité des produits TAD au Canada et aux États-Unis et en misant sur les marques de distributeurs haut de gamme sur le marché américain. La stratégie de PK S.E.C. aux États-Unis comprend également l'expansion de la marque *White Cloud* auprès d'autres détaillants américains.

Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Projet d'expansion à Sherbrooke » pour un complément d'information.

## FAITS SAILLANTS

### Projet d'expansion à Sherbrooke

Le 26 février 2021, PK S.E.C. a annoncé un investissement de 240 M\$ visant l'expansion de ses activités à Sherbrooke grâce à une machine à crépage à sec léger (« LDC ») et à deux nouvelles chaînes de production ainsi que par la construction d'une nouvelle usine de fabrication de papier (le « projet d'expansion à Sherbrooke »), au cours des trois prochaines années. Le 17 décembre 2021, PK S.E.C. a annoncé un investissement additionnel de 111,5 M\$ dans le projet d'expansion à Sherbrooke visant une augmentation de la capacité de production de la machine à papier LDC, pour un investissement total de 351,5 M\$. Le coût du projet pourrait changer en raison des pressions inflationnistes touchant la chaîne d'approvisionnement. La direction continue de surveiller le projet pour réduire l'impact global de ces pressions inflationnistes. À terme, la machine LDC devrait augmenter la production annuelle de PK S.E.C. d'au moins 60 000 tonnes métriques.

La capacité supplémentaire permettra à PK S.E.C. d'étendre son offre de produits, ce qui devrait lui permettre d'accroître sa part de marché dans ses différentes catégories, notamment le papier hygiénique, le papier essuie-tout et le papier-mouchoir pour l'usage domestique et pour l'utilisation hors foyer, pour les marques Cashmere®, SpongeTowels®, Scotties®, Purex® et Bonterra™ au Canada, ainsi que White Cloud® aux États-Unis. La construction de cette nouvelle installation devrait commencer au cours de l'été 2022 sur un site adjacent à l'installation de la machine TAD à Sherbrooke. La ligne de production en processus de conversion sera mise en service en 2023, et la machine LDC, en 2024.

### Convention d'AgCredit

Le 30 mars 2022, les emprunteurs ont conclu la quatrième modification de la convention AgCredit (la « quatrième modification ») pour mettre à disposition par l'installation du projet TAD à Sherbrooke une nouvelle facilité de crédit de 87 M\$ US (la « facilité de crédit à terme D ») dans le but de refinancer les emprunts en cours en vertu de la facilité de prêt à terme de 111 M\$ (la « facilité de crédit à terme C ») et de reporter les dates d'échéance des prêts renouvelables de 10 M\$ US et 12,5 M\$ du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2026. La facilité de crédit à terme D a été prélevée en totalité à la date de prise d'effet et a été utilisée pour rembourser intégralement le capital, les intérêts courus et les frais impayés de 107,0 M\$ aux termes de la facilité de crédit à terme C. La facilité de crédit à terme D est remboursable d'ici le 30 mars 2032. Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Dette » pour plus de détails.

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

### Résultat d'exploitation de PK S.E.C.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T1 2022	T1 2021	Variation (\$) T1 2022 c. T1 2021
<b>Données de l'état du résultat :</b>			
Produits des activités ordinaires	398,7	310,4	88,3
Coût des produits vendus	(363,8)	(263,3)	(100,5)
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	(28,9)	(27,8)	(1,1)
Coûts de restructuration, montant net	(0,5)	(0,1)	(0,4)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5,5</b>	<b>19,2</b>	<b>(13,7)</b>
Charge d'intérêts et autres charges financières	(17,5)	(12,9)	(4,6)
Autres produits	4,3	0,3	4,0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(7,7)</b>	<b>6,6</b>	<b>(14,3)</b>
Impôt sur le résultat :			
Taux d'imposition combinés, compte tenu du crédit pour fabrication et transformation	2,0	(1,7)	3,7
Impôt sur le résultat imposé entre les mains des commanditaires	(0,5)	2,3	(2,8)
Autres	7,6	(0,4)	8,0
Impôt sur le résultat	9,1	0,2	8,9
<b>Résultat net</b>	<b>1,4</b>	<b>6,8</b>	<b>(5,4)</b>

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T1 2022	T1 2021	Variation (\$) T1 2022 c. T1 2021
<b>Rapprochement du BAIIA ajusté et du bénéfice net :</b>			
Résultat net	1,4	6,8	(5,4)
Charge d'intérêts et autres charges financières	17,5	12,9	4,6
Impôt sur le résultat	(9,1)	(0,2)	(8,9)
Dotations aux amortissements	23,1	18,2	4,9
Profit de change	(4,3)	(3,7)	(0,6)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	-	3,4	(3,4)
Coûts de restructuration, montant net	0,5	0,1	0,4
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>29,1</b>	<b>37,5</b>	<b>(8,4)</b>

## ***Résultat d'exploitation – Comparaison du premier trimestre de 2022 et du premier trimestre de 2021***

### *Produits des activités ordinaires*

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 398,7 M\$ au premier trimestre de 2022, contre 310,4 M\$ au premier trimestre de 2021, en hausse de 88,3 M\$, ou 28,5 %. La hausse des produits des activités ordinaires est attribuable à la hausse du prix de vente dans tous les secteurs et régions et à la hausse du volume des ventes dans le secteur Produits de consommation par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, durant lequel les ventes ont baissé en raison de la réduction des stocks de produits de papier par les détaillants et les consommateurs. Le secteur PHF a également affiché des volumes de ventes beaucoup plus élevés comparativement au premier trimestre de 2021, l'entreprise se remettant des conséquences de la COVID-19. Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant du Canada ont augmenté de 48,3 M\$, ou 24,8 %, tandis que ceux provenant des États-Unis ont augmenté de 40,0 M\$, ou 34,6 %.

### *Coût des produits vendus*

Le coût des produits vendus s'est établi à 363,8 M\$ pour le premier trimestre de 2022, contre 263,3 M\$ pour le premier trimestre de 2021, soit une hausse de 100,5 M\$, ou 38,2 %. Les frais de fabrication ont augmenté, ce qui s'explique d'abord et avant tout par la hausse du volume des ventes, par l'augmentation du coût de la pâte, par l'effet du manque de main-d'œuvre dans les installations de fabrication à Memphis, par l'incidence négative de l'absorption des frais indirects en raison de niveaux de stocks inférieurs à ceux du même trimestre de l'exercice précédent et par la hausse de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et de l'inflation. Ces augmentations ont été annulées en partie par une part accrue de la production réalisée en interne dans le secteur PHF. Les frais de transport ont largement augmenté comparativement à leur niveau du premier trimestre de 2021, surtout en raison de l'augmentation des tarifs de transport causées par l'inflation des coûts et des problèmes d'approvisionnement en Amérique du Nord en plus de la hausse du volume des ventes. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 91,3 % pour le premier trimestre de 2022, contre 84,8 % pour le premier trimestre de 2021.

### *Frais de vente, frais généraux et frais d'administration*

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont totalisé 28,9 M\$ au premier trimestre de 2022, contre 27,8 M\$ au premier trimestre de 2021, ce qui représente une hausse de 1,1 M\$, ou 3,9 %. Cette hausse est principalement attribuable à la hausse des coûts liés à la publicité et à la promotion. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont établis à 7,2 % au premier trimestre de 2022, contre 8,9 % au premier trimestre de 2021.

### *BAIIA ajusté*

Pour le premier trimestre de 2022, le BAIIA ajusté<sup>1</sup> s'est établi à 29,1 M\$, contre 37,5 M\$ pour le premier trimestre de 2021, ce qui représente une diminution de 8,4 M\$, ou 22,4 %. Ce fléchissement découle principalement de la hausse du coût de la pâte et de l'inflation d'autres sources, de l'absorption des frais indirects, de la pénurie de main d'œuvre dans le secteur manufacturier de Memphis ainsi que de la hausse des tarifs de transport, ces facteurs étant en partie annulés par la hausse du volume des ventes et par la hausse des prix de vente.

### *Charge d'intérêts et autres charges financières*

La charge d'intérêts et les autres charges financières se sont établies à 17,5 M\$ au premier trimestre de 2022, contre 12,9 M\$ au premier trimestre de 2021, en hausse de 4,6 M\$. Cette hausse s'explique par l'augmentation des niveaux d'endettement, attribuable en grande partie au projet de machine TAD à Sherbrooke et par une perte à l'extinction de la dette aux termes des IFRS concernant le refinancement de 107 M\$ de l'emprunt à terme à PKSI.

---

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour en savoir plus sur ces mesures.

### Autres produits

Les autres produits se sont établis à 4,3 M\$ au premier trimestre de 2022, comparativement à 0,3 M\$ au premier trimestre de 2021. Les autres produits comptabilisés au premier trimestre de 2022 s'expliquent par un profit de change de 4,3 M\$ (3,7 M\$ au premier trimestre de 2021) sur la dette libellée en dollars américains. Le premier trimestre de 2021 a également compris une charge découlant de la variation de 3,4 M\$ du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite.

### Impôt sur le résultat

Un produit d'impôt de 9,1 M\$ a été comptabilisé pour le premier trimestre de 2022, comparativement à 0,2 M\$ pour le premier trimestre de 2021. PK S.E.C. n'est pas directement assujettie à l'impôt sur son entreprise canadienne. Le produit d'impôt est principalement attribuable à la perte d'exploitation liée aux entités d'exploitation américaines. La charge d'impôt entre les mains des commanditaires s'est élevée à 0,5 M\$ pour le premier trimestre de 2022, contre un produit de 2,3 M\$ pour le premier trimestre de 2021.

### Résultat net

Au premier trimestre de 2022, le résultat net correspondait à un produit net de 1,4 M\$, en comparaison de 6,8 M\$ au premier trimestre de 2021, ce qui représente une baisse de 5,4 M\$. Cette diminution est essentiellement imputable à la baisse de 8,4 M\$ du BAIIA ajusté dont il est question plus haut, à l'augmentation de 4,6 M\$ de la charge d'intérêts et des autres charges financières et à la hausse de 4,9 M\$ de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, facteurs contrebalancés en partie par une augmentation de 8,9 M\$ du produit d'impôt et une augmentation de 4,0 M\$ des autres produits.

## Résultat d'exploitation de PTKP

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Trimestre clos le 31 mars 2022	Trimestre clos le 31 mars 2021
<b>Données de l'état du résultat net :</b>		
Quote-part du résultat	0,2	1,0
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(1,3)	(1,3)
<b>Perte découlant de la participation mise en équivalence</b>	(1,1)	(0,3)
Profit de dilution	0,1	-
<b>Résultat avant impôt</b>	(1,0)	(0,3)
Impôt sur le résultat :		
Charge d'impôt exigible	-	(0,6)
Produit d'impôt différé	2,0	2,1
Impôt sur le résultat	2,0	1,5
<b>Résultat net</b>	1,0	1,2
<b>Résultat de base par action (en dollars)</b>	<b>0,10</b>	<b>0,12</b>

Les données financières présentées ci-dessus sont établies en fonction de la participation de PTKP dans PK S.E.C. pour le premier trimestre de 2022 et le premier trimestre de 2021. La quote-part du résultat se rapporte à la quote-part revenant à PTKP du résultat de PK S.E.C. Se reporter plus haut à la rubrique « Résultat d'exploitation de PK S.E.C. » pour une explication des résultats. La dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur est liée aux ajustements de la valeur comptable de certains actifs de PK S.E.C. au moment de son acquisition par PTKP. Se reporter à la note 4 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

La charge d'impôt exigible est établie selon la quote-part de PTKP du résultat imposable de PK S.E.C. pour les périodes correspondantes. Le produit d'impôt différé résulte des écarts temporaires entre les actifs et les passifs de PK S.E.C. depuis son acquisition et des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la participation de PTKP dans PK S.E.C. Se reporter à la note 5 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

Le 28 février 2022, conformément aux dispositions relatives aux distributions à des fins fiscales énoncées dans la convention de société en commandite, PK S.E.C. a déclaré une distribution à des fins fiscales de 14,1 M\$, dont les avances de 13,8 M\$ ont été compensées et la tranche restante de 0,3 M\$ a été payée le 28 février 2022.

## INFORMATION SECTORIELLE

### Résultat d'exploitation des secteurs

Le résultat d'exploitation des secteurs correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts et les autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte de valeur (le profit sur la vente) des actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration, ix) la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite, x) la variation de la juste valeur des dérivés, xi) les frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation, xii) les coûts liés au développement de l'entreprise et xiii) la perte (le profit) sur la vente d'une participation. Le « BAIIA ajusté du secteur Produits de consommation » et le « BAIIA ajusté du secteur PHF » correspondent au résultat d'exploitation du secteur pertinent de PK S.E.C.

### Résultats sectoriels

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T1 2022 c. T1 2021			
	T1 2022	T1 2021	Variation (\$)	Variation (%)
<b>Produits des activités ordinaires sectoriels</b>				
Produits de consommation	342,8	271,4	71,4	26,3 %
PHF	55,9	39,0	16,9	43,3 %
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	<u>398,7</u>	<u>310,4</u>	<u>88,3</u>	<u>28,4 %</u>
<b>BAIIA ajusté</b>				
Produits de consommation	35,4	44,1	(8,7)	
PHF	(3,2)	(4,8)	1,6	
Siège social et autres	(3,1)	(1,8)	(1,3)	
Total du BAIIA ajusté	<u>29,1</u>	<u>37,5</u>	<u>(8,4)</u>	

### *Secteur Produits de consommation*

#### *Comparaison du premier trimestre de 2022 et du premier trimestre de 2021*

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont établis à 342,8 M\$ pour le premier trimestre de 2022, contre 271,4 M\$ pour le premier trimestre de 2021, soit une hausse de 71,4 M\$, ou 26,3 %. La hausse des produits des activités ordinaires est d'abord et avant tout imputable à l'augmentation du prix de vente au Canada au troisième trimestre de 2021, à la hausse des prix de vente aux États-Unis au premier trimestre de 2022 et à l'augmentation du volume des ventes tant aux États-Unis qu'au Canada comparativement au même trimestre de l'exercice précédent, durant lequel les ventes ont baissé en raison de la réduction des stocks de produits de papier par les détaillants et les consommateurs.

Le BAIIA ajusté du secteur Produits de consommation s'est établi à 35,4 M\$ pour le premier trimestre de 2022, contre 44,1 M\$ pour le premier trimestre de 2021, en baisse de 8,7 M\$. La baisse du BAIIA ajusté est essentiellement attribuable à la hausse des coûts des ventes mentionnée plus haut dans la rubrique « Résultat d'exploitation » pour le premier trimestre de 2022 et à la hausse des frais de vente, frais généraux et frais d'administration, annulées en partie par la hausse du volume des ventes et de la hausse des prix de vente.

## **Secteur PHF**

### *Comparaison du premier trimestre de 2022 et du premier trimestre de 2021*

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 55,9 M\$ au premier trimestre de 2022, contre 39,0 M\$ au premier trimestre de 2021, en hausse de 16,9 M\$, ou 43,3 %. La hausse s'explique d'abord et avant tout par la hausse du volume des ventes aux États-Unis et au Canada, du fait que l'entreprise se remet de l'incidence de la COVID-19 et par la hausse des prix de vente au premier trimestre de 2022.

Le BAIIA ajusté du secteur PHF correspond à une perte de 3,2 M\$ pour le premier trimestre de 2022 contre 4,8 M\$ au premier trimestre de 2021, ce qui représente une amélioration de 1,6 M\$. L'amélioration résulte surtout de l'effet positif des ventes décrit ci-dessus, ainsi que de la hausse de la production en interne par rapport au premier trimestre de 2021, facteurs qui ont été en partie annulés par la hausse du coût de la pâte et de l'inflation d'autres sources, dont les tarifs de transports.

## ***Siège social et autres***

### *Comparaison du premier trimestre de 2022 et du premier trimestre de 2021*

Les charges du siège social et autres comprennent certains frais indirects de gestion qui n'entrent pas directement dans les secteurs.

Les charges du siège social et autres se sont établies à 3,1 M\$ pour le premier trimestre de 2022, en comparaison de 1,8 M\$ pour le premier trimestre de 2021, ce qui représente une hausse de 1,3 M\$ qui provient principalement d'une baisse des frais indirects comptabilisés au poste « Charges du siège social et autres » au premier trimestre 2021.

## **SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT**

### **Aperçu**

PK S.E.C. affecte essentiellement ses fonds aux charges d'exploitation, au fonds de roulement, aux dépenses d'investissement, aux cotisations de retraite de même qu'aux distributions à des fins fiscales et distributions de parts de société en commandite (collectivement, les « besoins de financement »). Jusqu'à présent, PK S.E.C. a comblé les besoins de financement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et du régime de réinvestissement des dividendes et d'emprunts aux termes de diverses facilités de crédit. Les régimes de retraite à prestations définies agréés (« RRPDA ») dont PK S.E.C. est le promoteur sont déficitaires à l'heure actuelle, ce qui obligera PK S.E.C. à faire des cotisations de capitalisation au cours des 10 prochaines années. La direction de PK S.E.C. estime que les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et du régime de réinvestissement des dividendes, conjointement avec les montants disponibles aux termes des diverses facilités de crédit, suffiront à combler ses besoins de financement futurs. Toutefois, la capacité de PK S.E.C. à combler ses besoins futurs en matière de financement et à faire les paiements d'intérêts et de capital prévus sur ses facilités de crédit, ainsi qu'à satisfaire à ses autres obligations actuelles ou futures en la matière, sera subordonnée à son résultat d'exploitation futur, lequel sera lui-même tributaire des conditions économiques et financières générales et d'autres facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté. La direction de PK S.E.C. examine les possibilités d'investissement dans le cours normal des activités et pourrait, si des occasions appropriées se présentaient, faire certains investissements pour mettre en œuvre la stratégie commerciale de PK S.E.C. Par le passé, le financement nécessaire à ce type d'investissement découlait des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou de dettes supplémentaires.

Au 31 mars 2022, PK S.E.C. respectait toutes ses clauses restrictives financières aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit en cours. Au 31 mars 2022, PK S.E.C. avait prélevé 25,0 M\$ sur le montant de 200 M\$ engagé aux termes de la facilité de crédit de premier rang de PK S.E.C. et avait des lettres de crédit en cours de 19,1 M\$, ce qui se traduisait par un montant disponible de 155,9 M\$ sur la facilité de crédit de premier rang de PK S.E.C., sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 31 mars 2022, PK S.E.C. avait prélevé 3,0 M\$ US (3,7 M\$) sur les montants engagés de 10 M\$ US (12,5 M\$) et de 12,5 M\$ des emprunts renouvelables liés à l'installation du projet de machine TAD à Sherbrooke, et elle avait pour 8,9 M\$ de lettres de crédit en cours, ce qui signifie qu'un montant de 12,4 M\$ était disponible sur les emprunts renouvelables, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 31 mars 2022, PKSB n'avait fait aucun prélèvement sur le montant de 5 M\$ engagé aux termes de la facilité de crédit renouvelable de PKSB, ce qui se

traduisait par un montant disponible de 5 M\$ sur la facilité de crédit renouvelable de PKSB, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 31 mars 2022, PK S.E.C. détenait des liquidités totales de 206,9 M\$ (263,8 M\$ au 31 décembre 2021) représentant la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le montant disponible au titre de la facilité de crédit de premier rang de PK S.E.C., des emprunts renouvelables liés à l'installation du projet de machine TAD à Sherbrooke et de la facilité de crédit renouvelable de PKSB, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. En outre, un montant en trésorerie et équivalents de trésorerie de 76,4 M\$ (86,5 M\$ au 31 décembre 2021) était détenu par PK S.E.C. et disponible pour le projet de machine TAD à Sherbrooke et pour le projet d'expansion à Sherbrooke.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, une tranche d'environ 25 M\$ des dépenses annuelles est destinée à des projets d'entretien, le reste étant réservé à des projets stratégiques et de croissance visant la réduction des coûts et la compensation de l'inflation annuelle, ou l'accroissement de la capacité de production. Les projets de croissance axés sur l'amélioration de la performance deviennent généralement rentables dans une période de trois à quatre ans. Pour le premier trimestre de 2022, les dépenses d'investissement se sont établies à 16,3 M\$, y compris un montant de 5,3 M\$ au titre du projet de machine TAD à Sherbrooke et un montant de 6,0 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke. Les dépenses d'investissement devraient être de l'ordre de 160 M\$ à 180 M\$, environ, pour l'exercice 2022, compte tenu du reste des dépenses au titre du projet de machine TAD à Sherbrooke et du projet d'expansion à Sherbrooke.

L'industrie du papier à usages domestiques et institutionnels est, en général, caractérisée par un fort volume de ventes et une rotation rapide des stocks et des créances clients. De manière générale, les créances clients et les stocks sont facilement convertibles en trésorerie. L'investissement dans le fonds de roulement peut subir l'incidence des fluctuations du coût de la pâte et d'autres fournitures, ainsi que des modalités imposées par les fournisseurs et du délai de recouvrement des créances clients. PK S.E.C. participe à un programme d'affacturage aux fins de la gestion du fonds de roulement. Aux termes de ce programme, PK S.E.C. décomptabilise certaines créances au moment de la cession.

## Flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T1 2022	T1 2021	Variation (\$)
			T1 2022 c. T1 2021
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation	(19,2)	(84,5)	65,3
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(16,3)	(54,7)	38,4
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(2,7)	68,5	(71,2)
Effet des fluctuations du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère	(0,3)	(0,4)	0,1
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(38,5)	(71,1)	32,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période, montant net	148,5	128,7	19,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période, montant net	110,0	57,6	52,4

### *Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation*

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation ont totalisé 19,2 M\$ pour le premier trimestre de 2022, contre 84,5 M\$ pour le premier trimestre de 2021. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation pour le premier trimestre de 2022 découlent principalement de l'augmentation de 46,5 M\$ du fonds de roulement (122,5 M\$ pour le premier trimestre de 2021), par des paiements d'impôt de 0,3 M\$ (0,1 M\$ au premier trimestre de 2021) et par des paiements liés aux provisions de 0,2 M\$ (0,2 M\$ au premier trimestre de 2021), facteurs partiellement annulés par un BAIIA ajusté de 29,1 M\$ (37,5 M\$ au premier trimestre de 2021).

### *Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement*

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement ont totalisé 16,3 M\$ pour le premier trimestre de 2022, contre 54,7 M\$ pour le premier trimestre de 2021. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement sont liés aux dépenses d'investissement de 16,3 M\$ (y compris 5,3 M\$ au titre du projet de machine TAD à Sherbrooke, 6,0 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke et 5,0 M\$ au titre de tous les autres sites) pour le premier trimestre de 2022, comparativement à 54,7 M\$ (y compris 51,1 M\$ au titre du projet de machine TAD à Sherbrooke et 3,6 M\$ au titre des autres sites) pour le premier trimestre 2021.

### ***Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement***

Les flux de trésorerie nets liés aux activités de financement se sont établis à 2,7 M\$ pour le premier trimestre de 2022, contre des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement de 68,5 M\$ pour le premier trimestre de 2021 principalement attribuables aux intérêts payés de 8,9 M\$ (7,0 M\$ au premier trimestre de 2021), aux paiements au titre de contrats de location de 7,0 M\$ (6,6 M\$ au premier trimestre de 2021), aux distributions et avances versées de 7,0 M\$ (20,5 M\$ au premier trimestre de 2021) attribuables principalement à une baisse de la distribution à des fins fiscales comparativement au premier trimestre de 2021, au paiement de frais de financement différés de 2,1 M\$ (0,3 M\$ au premier trimestre de 2021) et à la variation de la trésorerie soumise à restrictions de 1,1 M\$ (néant au premier trimestre de 2021), facteurs partiellement annulés par le produit de la dette, déduction faite des remboursements, de 23,4 M\$ (103,0 M\$ au premier trimestre de 2021).

### **Obligations contractuelles**

Les obligations contractuelles de PK S.E.C. se composent de la dette à long terme (remboursements du capital et versements d'intérêts), des contrats de location avec droit d'utilisation visant des immobilisations corporelles et des véhicules motorisés, du passif lié aux parts de société en commandite et des régimes de retraite.

Au 31 mars 2022, PK S.E.C. avait des engagements de 31,3 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke.

La cotisation en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées de PK S.E.C. s'est établie à 3,2 M\$ pour le premier trimestre de 2022, alors que sa cotisation aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite s'est élevée à 0,6 M\$. De plus, au 31 mars 2022, PK S.E.C. avait des lettres de crédit se rapportant aux régimes de retraite en cours de 18,7 M\$. Les cotisations aux régimes de retraite pour l'exercice 2022 devraient s'élever à 14,1 M\$ et les cotisations aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite pour l'exercice 2022 devraient s'élever à 2,4 M\$.

### **Dette**

#### ***Convention d'AgCredit***

Le 30 mars 2022, les emprunteurs ont conclu la quatrième modification de la convention d'AgCredit (la « quatrième modification ») pour mettre à disposition par l'installation du projet TAD à Sherbrooke une nouvelle facilité de crédit de 87 M\$ US (la « facilité de crédit à terme D ») dans le but de refinancer les emprunts en cours en vertu de la facilité de prêt à terme de 111 M\$ (la « facilité de crédit à terme C ») et de prolonger les dates d'échéance des prêts renouvelables de 10 M\$ US et 12,5 M\$ du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2026. La facilité de crédit à terme D a été prélevée en totalité à la date de prise d'effet et a été utilisée pour rembourser intégralement le capital, les intérêts courus et les frais impayés de 107,0 M\$ aux termes de la facilité de crédit à terme C. La facilité de crédit à terme D est remboursable d'ici le 30 mars 2032 au moyen de versements trimestriels sur le capital commençant le 30 juin 2026 et portant intérêt à un taux d'intérêt fixe maximal de 6,07 %.

Conformément à la quatrième modification, dans les 120 jours suivant la clôture de chaque exercice, à compter de l'exercice clos le ou vers le 31 décembre 2022 jusqu'à l'exercice clos le ou vers le 31 décembre 2025, une filiale de la société en commandite, Produits Kruger Sherbrooke inc. (« PKSI ») a accepté de déposer un montant global égal à 75 % des flux de trésorerie excédentaires de l'emprunteur canadien (au sens de la quatrième modification) pour cet exercice dans un compte bancaire désigné (le « compte désigné de PKSI »). Ce montant sera utilisé uniquement dans le but de rembourser par anticipation la facilité de crédit à terme D, sous réserve de certaines conditions précisées dans la quatrième modification. Le compte désigné de PKSI constitue une garantie et est assujéti à une convention de contrôle de compte bloqué (au sens donné à ce terme dans la quatrième modification) en faveur du prêteur.

## INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES

### Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de PK S.E.C. qui étaient exposés au risque de crédit au 31 mars 2022 comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions, les créances clients et autres créances ainsi que les créances sur parties liées. PK S.E.C. place sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et sa trésorerie soumise à restrictions auprès d'institutions financières très solvables.

PK S.E.C. vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de paiement, ce qui l'expose au risque de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. PK S.E.C. évalue régulièrement la solidité financière de ses clients et réduit son exposition aux risques en diminuant la limite de crédit des comptes à risque élevé. Les clients de PK S.E.C. sont des sociétés bien établies, ce qui fait que PK S.E.C. a subi peu de pertes financières liées au risque de crédit. PK S.E.C. juge donc que son exposition au risque de crédit est limitée.

Le 16 novembre 2018, PK S.E.C. a conclu une entente d'affacturage avec la Banque de Nouvelle-Écosse, en vertu d'une convention d'achat de créances, dans sa version modifiée par une première convention de modification datée du 12 novembre 2020 et par une deuxième datée du 8 novembre 2021. Par conséquent, PK S.E.C. vend à la Banque de Nouvelle-Écosse des créances clients admissibles que doivent payer certains clients importants, jusqu'à un maximum de 50 M\$ au titre de la facilité. Les créances clients admissibles sont vendues sans droit de recours. PK S.E.C. reçoit 95 % des créances clients vendues, déduction faite d'un facteur de dilution. Le facteur de dilution correspond à une estimation des rabais cumulés sur les montants facturés pour chaque client. Il est interdit à PK S.E.C. de vendre ou de donner en nantissement ces créances clients. L'entente d'affacturage porte intérêt au taux variable basé sur le CDOR, majoré de la marge applicable. PK S.E.C. s'était engagée pour une période de deux ans, renouvelable pour des périodes additionnelles d'un an. Le 8 novembre 2021, l'échéance a été prorogée d'un an, soit jusqu'au 15 novembre 2022.

### Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que le résultat de PK S.E.C. fluctue en raison des variations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, étant donné que les résultats financiers sont présentés en dollars canadiens. PK S.E.C. vend certains de ses produits en dollars américains aux prix en vigueur dans cette devise. Son exposition au risque de change est plus que compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par les coûts et la dette libellés en dollars américains. PK S.E.C. se trouve généralement en position acheteur net de dollars américains.

Au 31 mars 2022, le passif net libellé en dollars américains de PK S.E.C. s'élevait à 275,3 M\$ (256,3 M\$ au 31 mars 2021). Une augmentation (diminution) de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation (diminution) de 13,8 M\$ du résultat net avant impôt pour le premier trimestre de 2022 (12,8 M\$ pour le premier trimestre de 2021).

### Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir une quantité suffisante de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à assurer que PK S.E.C. dispose de facilités de crédit autorisées suffisantes pour maintenir le niveau de liquidités approprié et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

La capacité de PK S.E.C. à s'acquitter de ses obligations repose sur le recouvrement rapide de ses créances clients et sur l'accès à un volume suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au-delà des besoins prévus. La totalité des dettes fournisseurs et autres montants à payer de PK S.E.C., qui s'établissaient à 235,2 M\$ au 31 mars 2022 (258,6 M\$ au 31 décembre 2021), est exigible dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Aperçu » pour un complément d'information.

## **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt de PK S.E.C. découle de sa dette à taux variable relative à la facilité de crédit de premier rang de PK S.E.C., à certaines facilités de crédit disponibles au titre de la facilité du projet de machine TAD à Sherbrooke et à la facilité de crédit de premier rang de PKSB. Au 31 mars 2022, les dettes à taux variable de PK S.E.C. totalisaient 28,7 M\$ (106,7 M\$ au 31 décembre 2021). La facilité de crédit de premier rang de PK S.E.C. porte intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, aux taux des acceptations bancaires, au taux LIBOR ou au taux de référence de remplacement en vigueur, majorés d'une marge applicable variant entre 0,20 % et 3,50 %. Les emprunts renouvelables de 10 M\$ US et de 12,5 M\$ disponibles aux termes de la facilité du projet de machine TAD à Sherbrooke portent intérêt à des taux variables équivalent au taux de base américain, au taux préférentiel canadien ou au taux CDOR majoré d'une marge applicable comprise entre 1,35 % et 3,25 %. La facilité de crédit de premier rang de PKSB porte intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, aux taux des acceptations bancaires, au taux LIBOR ou au taux de référence de remplacement en vigueur, majorés d'une marge applicable variant entre 1,50 % et 3,25 %.

Une hausse ou une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt en vigueur donnerait lieu à une diminution ou une augmentation du résultat net avant impôt de 0,3 M\$.

À l'occasion, PK S.E.C. utilise des swaps de taux d'intérêt pour gérer une partie de son exposition aux variations des taux d'intérêt sur ses facilités de crédit.

## **Risque marchandises**

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs liés à l'achat des matières premières fluctuent en raison des variations du prix des marchandises, sur lequel le risque de change et les autres risques commerciaux peuvent influencer. PK S.E.C. est exposée aux variations du prix des marchandises puisque le prix de la fibre, principale matière première de PK S.E.C., varie selon les conditions du marché, ce qui peut entraîner une volatilité périodique du résultat net à court terme. En général, il est possible d'atténuer l'exposition au risque marchandises à moyen terme en transférant au client l'augmentation du coût des approvisionnements par des hausses des prix, en fonction de l'offre et de la demande. Il se pourrait cependant que la situation concurrentielle sur le marché nuise au transfert du montant total des augmentations du coût lié à la pâte. Rien ne garantit qu'il sera possible de continuer de transférer les augmentations de coûts à l'avenir. Pour gérer le risque marchandises, PK S.E.C. conclut de temps à autre des contrats à terme standardisés. Aucun contrat n'était en cours aux 31 mars 2022 et 2021.

## **TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

PK S.E.C. et Kruger sont parties à une troisième convention de services de gestion modifiée et reformulée datée du 15 novembre 2019 qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (la « convention de services de gestion ») aux termes de laquelle Kruger fournit des services de gestion et de soutien à PK S.E.C., notamment le soutien à la gestion d'entreprise et les services de soutien administratif; le soutien comptable et fiscal; le financement d'entreprise et le soutien de la trésorerie; le soutien à la gestion des avantages sociaux et des ressources humaines; l'assurance d'entreprise; les services d'approvisionnement d'entreprise complémentaires à l'approvisionnement de PK S.E.C.; les services de développement et de gestion de projets; le soutien à l'expansion de l'entreprise; le soutien environnemental et les services de soutien en ingénierie.

Pour le premier trimestre de 2022, des frais de gestion de 2,4 M\$ (1,9 M\$ pour le premier trimestre de 2021) ont été versés à Kruger Inc. en contrepartie des services de gestion rendus à PK S.E.C.

Kruger Inc. fournit également certains services de gestion et de soutien relativement au projet d'expansion à Sherbrooke, y compris des services de gestion de projet et des services de soutien en ce qui a trait à la conception technique, à la construction, à la comptabilité et au financement d'entreprise.

PK S.E.C. loue également des entrepôts situés à Laval (Québec) et à Vancouver (Colombie-Britannique) auprès d'une entité dans laquelle une entreprise associée de Kruger détient une participation de 50 %.

PK S.E.C. achète certaines fournitures et certains services auprès de Kruger Inc. et de ses entreprises associées, notamment de la fibre et de petites quantités de pâte et de fournitures d'emballage. Ces transactions se déroulent généralement dans des conditions de concurrence normale. Il est également possible pour PK S.E.C. de se procurer ces biens et services auprès de tiers fournisseurs.

Les ventes de biens et de services à Kruger Inc. pour le premier trimestre de 2022 ont totalisé 0,1 M\$ (0,05 M\$ pour le premier trimestre de 2021). Les ventes de biens à des filiales de Kruger Inc. pour le premier trimestre de 2022 ont été de 1,3 M\$ (0,2 M\$ pour le premier trimestre de 2021). Les biens sont vendus aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers.

Les achats de biens et de services auprès de Kruger Inc. pour le premier trimestre de 2022 ont totalisé 2,4 M\$ (2,1 M\$ pour le premier trimestre de 2021). Les achats de biens et de services auprès des filiales de Kruger Inc. pour le premier trimestre de 2022 ont totalisé 18,8 M\$ (11,8 M\$ pour le premier trimestre de 2021).

Au 31 mars 2022, une obligation de 43,0 M\$ était comptabilisée à l'état consolidé résumé non audité de la situation financière à titre de dette à long terme envers une partie liée (42,5 M\$ au 31 décembre 2021). Pour le trimestre clos le 31 mars 2022, l'augmentation de l'obligation en raison du temps écoulé s'est élevée à 0,6 M\$ et a été comptabilisée dans les charges d'intérêt et autres charges financières à l'état consolidé du résultat global. Au 31 mars 2022, des frais de financement différés de 18,6 M\$ liés à la débenture de PKSB en faveur d'IQ étaient comptabilisés dans l'état consolidé résumé non audité de la situation financière, de 11,9 M\$, dans les autres actifs à long terme, et de 6,7 M\$, dans la dette à long terme, selon la quote-part de la débenture de PKSB en faveur d'IQ émise à la clôture de la période. Au 31 mars 2022, des frais de financement différés de 11,7 M\$ liés au prêt d'IQ pour papier hygiénique étaient comptabilisés dans l'état consolidé résumé non audité de la situation financière, de 10,6 M\$, dans les autres actifs à long terme, et de 1,1 M\$, dans la dette à long terme, selon la quote-part du prêt d'IQ pour papier hygiénique émise à la clôture de la période. De plus, au 31 mars 2022, des frais de financement différés de 10,7 M\$ liés au prêt d'IQ pour papier mouchoir étaient comptabilisés dans les autres actifs à long terme à l'état consolidé résumé non audité de la situation financière.

## **ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

PK S.E.C. a conclu des contrats de location avec droit d'utilisation portant sur des terrains, des immeubles, des services de TI, des véhicules, et autre matériel et outillage. Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Obligations contractuelles » pour un complément d'information sur les obligations contractuelles, y compris ces contrats de location avec droit d'utilisation.

## **ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES**

Les états financiers consolidés résumés non audités ont été dressés conformément aux IFRS, lesquelles requièrent que la direction de PK S.E.C. fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et les informations à fournir dans les états financiers de PK S.E.C. et de PTKP et les notes annexes. La direction de PK S.E.C. évalue continuellement les estimations et hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et hypothèses reposent sur les informations financières historiques de la direction de PK S.E.C., sur sa meilleure connaissance des événements et situations actuels ainsi que des activités que PK S.E.C. et PTKP pourraient entreprendre dans l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière significative. Les estimations et hypothèses décrites dans la présente rubrique reposent sur un jugement complexe et subjectif pouvant être incertain, et des changements d'estimations et d'hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

### **Obligations au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite**

Le coût et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite de PK S.E.C., qui comprennent les RRPDA, des régimes complémentaires de retraite et le régime de rentes, ainsi que d'autres régimes d'avantages, sont comptabilisés d'après les évaluations actuarielles qui reposent sur les hypothèses formulées par la direction de PK S.E.C. Ces hypothèses comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation prévu du coût des soins de santé, le taux de croissance des salaires, l'âge de départ à la retraite et les taux de mortalité. Ces hypothèses sont révisées par la direction et les actuaires de PK S.E.C. chaque trimestre. Le taux d'actualisation (fondé sur les taux du marché) et le taux d'augmentation prévu du coût des soins de santé constituent les principales hypothèses.

## **Passif lié aux parts de société en commandite**

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite en faveur de PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger de PK S.E.C., sous réserve de conformité avec les obligations contractuelles et les lois applicables, qu'elle verse des distributions à ses commanditaires d'un montant suffisant pour permettre à PTKP de s'acquitter de son obligation de paiement de l'impôt sur le résultat fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution à des fins fiscales de chaque exercice. PK S.E.C. a déterminé qu'il était approprié de reclasser une partie de ses capitaux propres dans le passif lié aux parts de société en commandite, puisque la distribution à des fins fiscales consiste en une obligation contractuelle de verser de la trésorerie et que, à ce titre, elle correspond à la notion de passif financier à des fins comptables selon les IFRS.

Le passif est fondé sur la meilleure estimation de la direction de PK S.E.C. de la valeur actualisée nette des distributions futures à des fins fiscales, lesquelles sont établies sur une base proportionnelle en fonction des impôts à payer par PTKP, qui découlent du résultat imposable provenant de sa participation de commanditaire dans PK S.E.C. PK S.E.C. met à jour la valeur actualisée nette du passif une fois l'an et comptabilise toute variation dans les autres produits (charges). La valeur actualisée nette du passif est établie en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, y compris des estimations du résultat imposable et des taux d'impôt ainsi que des taux d'actualisation, des taux de croissance, du BAIIA ajusté prévu, des prix futurs des marchandises et des taux de change. Le résultat imposable peut être nettement différent du résultat comptable, en raison des différences temporaires et des différences permanentes fondées sur la législation fiscale en vigueur. Par conséquent, tout changement touchant l'obligation relative aux parts de société en commandite n'indique pas forcément un changement correspondant dans la rentabilité future prévue de PK S.E.C.

Au 31 mars 2022, un passif de 159,1 M\$ avait été comptabilisé pour cette obligation (173,2 M\$ au 31 décembre 2021). Il n'y a eu aucune variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite comptabilisée pour le premier trimestre de 2022 (3,4 M\$ pour le premier trimestre de 2021 prise en compte dans les autres produits), ce qui reflète la meilleure estimation de PK S.E.C. quant à la partie trimestrielle de la distribution à des fins fiscales de l'exercice complet.

## **Comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence**

PTKP comptabilise sa participation dans PK S.E.C. selon la méthode de la mise en équivalence. La décision d'utiliser cette méthode pour comptabiliser une participation, surtout si le pourcentage de participation est inférieur à 20 %, tient compte de divers facteurs et circonstances, et elle requiert en fin de compte l'exercice du jugement. La direction a examiné les conventions et a évalué les droits de PTKP. Étant donné que PTKP occupe quatre des dix sièges au conseil d'administration de PKGP, la direction de PTKP a conclu que PTKP a la capacité d'exercer une influence notable sur PK S.E.C.

## **Tests de dépréciation**

PK S.E.C. soumet son goodwill à des tests de dépréciation annuels, car il est lié à l'UGT du secteur des produits de consommation au Canada, ainsi qu'à ses marques de commerce à durée d'utilité indéterminée. PTKP doit soumettre sa participation dans PK S.E.C. à un test de dépréciation s'il y a une indication objective que cette participation peut avoir subi une dépréciation. Conformément aux IFRS, PTKP et PK S.E.C. n'ont pas effectué de test de dépréciation au 31 mars 2022, étant donné qu'aucun évènement ou changement de situation n'a indiqué de dépréciation.

## **Impôt sur le résultat**

PK S.E.C. calcule l'impôt sur le résultat pour chaque compétence fiscale dans laquelle ses filiales exercent leurs activités. L'estimation de l'impôt sur le résultat comprend une évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé en fonction d'une évaluation de la capacité de la société en commandite d'imputer les déductions fiscales sous-jacentes et crédits d'impôt aux bénéficiaires imposables futurs. L'évaluation nécessite une estimation des bénéficiaires imposables futurs en comparaison des pertes d'exploitation nettes reportées en avant et des crédits d'impôt accordés par des États américains. Si les estimations différaient de la déclaration fiscale définitive, l'incidence sur le résultat serait comptabilisée à la période subséquente.

PTKP n'a pas comptabilisé à la date d'acquisition les actifs et les passifs d'impôt différé liés aux différences entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de PK S.E.C. Par conséquent, PTKP suit de près les différences temporaires qui ont fait l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale et comptabilise les différences temporaires nouvellement établies à mesure qu'elles se produisent. L'établissement des différences temporaires faisant l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale fait largement appel au jugement. PTKP n'a pas comptabilisé l'actif d'impôt différé lié à la participation dans PK S.E.C.

### **Contrats de location**

L'application d'IFRS 16 requiert, à maintes reprises, l'exercice du jugement critique. Ces jugements portent notamment sur ce qui suit : établir si un contrat (ou une partie d'un contrat) contient un contrat de location, déterminer s'il existe une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou de résiliation sera exercée, déterminer si des paiements variables sont fixes en substance, établir si un arrangement contient plusieurs contrats de location et déterminer le prix de vente distinct des composantes locatives et des composantes non locatives.

Les estimations principales en lien avec l'application d'IFRS 16 comprennent notamment l'estimation des modalités du contrat, l'établissement du taux d'actualisation approprié des paiements locatifs et l'évaluation pour établir si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié.

## **MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR**

### **Normes comptables appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022**

- i) IFRS 3, référence au cadre conceptuel. En mai 2020, l'IASB a publié une modification à IFRS 3 pour i) clarifier les références au cadre conceptuel de 2018 afin d'établir ce qui constitue un actif ou un passif dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ii) ajouter une exception, à l'égard de certains passifs et passifs éventuels, permettant de se référer à IAS 37 ou à IFRIC 21 et iii) préciser qu'un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels à la date d'acquisition. L'application était obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La norme modifiée n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.
- ii) IAS 37, contrats déficitaires – coût d'exécution d'un contrat. En mai 2020, l'IASB a publié une modification à IAS 37 pour préciser les coûts à inclure dans l'estimation du coût d'exécution d'un contrat afin de déterminer si le contrat en question est déficitaire. L'application était obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La norme modifiée n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.
- iii) IAS 16, produit antérieur à l'utilisation attendue. En mai 2020, l'IASB a publié une modification à IAS 16 pour clarifier la comptabilisation du produit net tiré de la vente d'un élément produit en parallèle avec la mise en service d'une immobilisation corporelle. L'application était obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La norme modifiée n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.

### **Normes comptables futures**

Les normes révisées et les modifications des normes existantes suivantes entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'adoption anticipée étant autorisée. La direction de PK S.E.C. et de PTKP évalue actuellement l'incidence de ces normes et modifications, et a choisi de ne pas les adopter de façon anticipée.

- i) IAS 1, classement des passifs en tant qu'éléments courants ou non courants. En janvier 2020, l'IASB a publié une modification à IAS 1 pour clarifier le fait que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou passifs non courants, selon les droits en vigueur à la date de clôture. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'adoption anticipée est permise. La direction évalue à l'heure actuelle cette norme modifiée et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.

- ii) IAS 1, informations à fournir sur les méthodes comptables. En février 2021, l'IASB a publié une modification à IAS 1 pour fournir des directives et des exemples visant à aider les entités à appliquer des jugements sur l'importance relative à l'égard des informations à fournir sur les méthodes comptables. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'adoption anticipée est permise. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.
- iii) IAS 8, méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs. En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 8 pour introduire une nouvelle définition d'estimations comptables de manière à clarifier la distinction entre les changements de méthodes comptables, les changements d'estimations comptables et la correction d'erreurs. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'adoption anticipée est permise. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.
- iv) IAS 12, impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique. En mai 2021, l'IASB a publié une modification à IAS 12 précisant la manière dont les entités doivent comptabiliser l'impôt différé sur des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement donnant lieu à des montants égaux d'impôt et de différences temporaires déductibles lors de la comptabilisation initiale. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'adoption anticipée est permise. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.

## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau qui suit présente les principales données financières de PTKP et de PK S.E.C.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	31 mars 2022	31 décembre 2021
<b>Information financière de PTKP</b>		
Total de l'actif	92,0	80,7
Total du passif	6,2	4,8
<b>Information financière de PK S.E.C.</b>		
Total de l'actif	2 138,6	2 122,3
Total du passif	1 618,4	1 706,2

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers trimestriels de PK S.E.C. pour les huit derniers trimestres.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2022				2021			
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
<b>Nombre de jours de la période</b>	90	92	92	91	90	92	92	91
Produit des activités ordinaires	398,7	424,1	391,4	339,3	310,4	385,0	369,1	386,8
Résultat net de la période	1,4	42,3	(9,3)	2,2	6,8	(28,5)	18,5	28,9
<b>Rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté</b>								
<b>Résultat net</b>	1,4	42,3	(9,3)	2,2	6,8	(28,5)	18,5	28,9
Charge d'intérêts et autres charges financières	17,5	22,8	18,7	16,3	12,9	9,3	9,8	11,3
Impôt sur le résultat	(9,1)	(43,2)	(4,6)	(3,0)	(0,2)	0,7	(0,7)	8,8
Dotations aux amortissements	23,1	21,8	23,5	22,2	18,2	19,0	15,9	17,0
(Profit) perte de change	(4,3)	(1,3)	8,3	(4,1)	(3,7)	(10,4)	(3,4)	(5,8)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	-	(5,0)	3,5	3,4	3,4	36,2	5,8	2,5
Autres charges	-	0,4	-	-	-	-	-	-
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	0,1	-	0,3	-	0,9	-	-
Perte de valeur	-	-	-	-	-	8,9	-	-
Coûts de restructuration, montant net	0,5	0,4	0,2	(0,1)	0,1	-	0,1	0,5
Frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	1,2
Coûts liés à l'expansion de l'entreprise	-	-	-	0,1	-	0,1	0,2	-
<b>BAIIA ajusté</b>	29,1	38,3	40,3	37,3	37,5	36,2	46,2	64,4

### DONNÉES SUR LES ACTIONS

Le capital-actions autorisé de PTKP se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 11 mai 2022, 9 935 777 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Aux termes de la convention d'échange, Kruger Inc. peut, de temps à autre, échanger des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires, à raison d'une part de PK S.E.C. pour une action ordinaire, sous réserve de certains ajustements prévus par la convention d'échange. Si, au 11 mai 2022, Kruger Inc. avait échangé la totalité des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires, elle détiendrait environ 85,7 % des actions ordinaires émises et en circulation. Au 11 mai 2022, aucun instrument potentiellement dilutif n'était en circulation.

Aux termes de la convention de société en commandite, PK S.E.C. peut émettre un nombre illimité de parts de PK S.E.C. Au 11 mai 2022, 69 365 788 parts de PK S.E.C. étaient émises et en circulation.

## FACTEURS DE RISQUE

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle 2021 datée du 10 mars 2022 disponible sur le site Web SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs de risque liés à PTKP et à PK S.E.C. La direction de PK S.E.C. n'est au fait d'aucun changement important touchant les facteurs de risque liés à PTKP ou à PK S.E.C. qui soit survenu depuis la date de publication de ce document.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES

### *Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière*

Les contrôles et procédures de communication de l'information de PTKP et de PK S.E.C. (collectivement, les « sociétés ») ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est communiquée au chef de la direction, au chef des finances et au comité sur la politique de communication de l'information financière afin que les décisions appropriées puissent être prises en temps opportun en ce qui a trait à la communication de l'information financière au public.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été conçus par la direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Les sociétés déposeront des attestations, signées par le chef de la direction et le chef des finances, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »), au moment du dépôt de la notice annuelle. Dans ces documents, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent, en application du Règlement 52-109, de l'adéquation de l'information financière communiquée, de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés, et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent également de l'adéquation de l'information financière publiée dans les documents intermédiaires déposés auprès des autorités de réglementation. Dans ces documents intermédiaires, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent en outre de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés et de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Les comités d'audit des sociétés ont examiné le présent rapport de gestion et les états financiers et notes annexes de PTKP ainsi que les états financiers consolidés et les notes annexes de PK S.E.C., et les conseils d'administration des sociétés ont approuvé ces documents aux fins de publication.

### *Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière*

Au cours du premier trimestre de 2022, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière des sociétés qui a eu, ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur leurs contrôles internes à l'égard de l'information financière.

## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Un complément d'information sur PTKP et PK S.E.C., y compris la notice annuelle, peut être obtenu sur le site Web de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).